

Un moment crucial pour agir

L'aide médicale à mourir (AMM) pour les maladies mentales entrera en vigueur le **17 mars 2024**.

Une loi autorisant la mort accélérée lorsque la maladie mentale est la seule condition médicale d'une personne a été adoptée en 2021. Un délai avait été prévu dans le projet de loi pour qu'elle n'entre en vigueur qu'en mars 2023. Ce délai a été prolongé d'un an.

La loi ne prévoit pas de nouvelles mesures de sauvegarde en cas de maladie mentale.

En tant que société, nous devons aider les Canadiens à vivre leurs moments les plus vulnérables, et non pas faciliter leur mort.



L'Alliance évangélique
du Canada

Fondée en 1964, l'AEC réunit des confessions évangéliques, des institutions postsecondaires, des organisations et des assemblées dans le but de bénir le Canada au nom de Jésus. L'AEC encourage les partenariats ministériels, mène des recherches sur les tendances religieuses et sociales et offre une voix constructive pour les principes bibliques dans la vie et la société.

**Numéro sans frais
1-866-302-3362**

Bureau de l'AEC à Scarborough

10, boul. Huntingdale
Scarborough (ON) M1W 2S5
Toronto local : 905-479-5885
EFC@theEFC.ca

Bureau de l'AEC à Ottawa

130, rue Albert, bureau 1810
Ottawa (ON) K1P 5G4
Ottawa local : 613-233-9868
ottawa@theEFC.ca

Bureau de l'AEC à Québec/L'Alliance Évangélique du Canada - Québec

12868, rue du Parc-Marchand
Québec (Québec) G2A 1E6
Tél : 418-922-8817
quebec@laec.ca

TheEFC.ca

EUTHANASIE ET MALADIE MENTALE

**Ce qui se passe avec l'aide
médicale à mourir (AMM) et
ce que vous pouvez faire**



LIBERTÉ DE
RELIGION



CARACTÈRE
SACRÉ DE
LA VIE



ÉGLISE ET
MISSION



FAMILLE ET
COMMUNAUTÉ



SOINS DES
PERSONNES
VULNÉRABLES



AEC

L'Alliance évangélique
du Canada



L'AMM et les maladies mentales

Le désespoir et le désir de mettre fin à sa vie peuvent être des symptômes de certaines maladies mentales.

De nombreux Canadiens sont confrontés à des problèmes de santé mentale. Les listes d'attente sont longues et les traitements peuvent être coûteux.

Une personne sur dix attendra plus de quatre mois pour obtenir des conseils. La période d'attente pour l'AMM n'est que de 3 mois.

Nous entendons déjà parler de personnes qui demandent l'AMM parce qu'elles n'ont pas le soutien nécessaire pour vivre.

Les experts s'accordent à dire qu'il est difficile, voire impossible, de prédire qui se remettra d'un trouble mental.

Contactez votre député

Contactez votre député local pour lui demander d'arrêter l'AMM pour les maladies mentales.

Écrivez-lui, appelez-le ou rencontrez-le pour lui expliquer vos préoccupations. Pour avoir plus d'impact, contactez votre député de plusieurs façons - par exemple, en lui écrivant et en l'appelant.

N'oubliez pas d'être respectueux et aimable.

Le travail d'un député consiste à représenter ses électeurs. Il est bon de s'informer sur la question, mais il n'est pas nécessaire d'être un expert pour faire part de ses préoccupations à son député.

Vous trouverez les coordonnées de votre député sur le site noscommunes.ca/members/fr.



Vous pouvez faire bouger les choses

Si rien ne change, la loi autorisant l'AMM pour les maladies mentales entrera en vigueur en 2024.

Nous devons agir maintenant si nous voulons que les choses changent.

Il faudra une réaction généralisée pour que la loi soit modifiée. Faites part de vos préoccupations à votre famille et à vos amis.

Un député prend note lorsqu'un électeur le contacte, même s'il lui répond de manière standardisée.

Pour plus d'informations et de ressources, consultez le site TheEFC.ca/TakeActiononMAiD.

Il est inadmissible qu'au Canada, il soit plus facile d'accéder à une mort accélérée qu'aux traitements et au soutien nécessaires pour vivre.